

# L'Echo de Louiseville

1ÈRE ANNÉE. NO 4

LOUISEVILLE, 18 MAI 1894.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

## LETTRE PASTORALE

De nos Seigneurs les Archevêques et Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et d'Ottawa,

### SUR L'EDUCATION

(Suite et fin)

Nous n'entreprendrions pas de démontrer dans le détail tout ce qu'a fait le clergé, ce qu'ont fait les Ordres Religieux, à l'exemple de la Papauté elle-même, soit pour l'avancement des sciences et des lettres, soit pour l'instruction et l'éducation des classes populaires. Cette thèse serait trop longue, elle est de celles qui se confondent avec l'histoire même des sociétés chrétiennes. Laissons plutôt la parole à Notre bien-aimé Pontife Léon XIII, cet insigne promoteur des sciences divines et humaines, qui, dans un de ses immortels documents (9), retrace comme en un tableau les bienfaits innombrables de l'action éducative de l'Eglise. "Soucieuse d'encourager tout ce qui est noble, tout ce qui est beau, tout ce qui est louable, l'Eglise catholique, dit-il, pénétrée de l'utilité des lettres humaines, n'a jamais cessé d'en promouvoir l'étude dans la mesure convenable et de consacrer à cette œuvre une grande partie de ses soins. De fait, tous les Saints Pères étaient des hommes de lettres, autant que le comportait leur époque, et il en est même parmi eux dont le talent et la culture ne le cèdent guère aux plus hautes célébrités grecques et romaines. C'est à l'Eglise que le monde doit ce bienfait inestimable : la conservation presque intégrale des ouvrages des anciens poètes, orateurs et historiens de la Grèce et de Rome. Et, chose bien connue, alors que par toute l'Europe, les belles-lettres, abandonnées, négligées, ou en quelque sorte étouffées par le bruit des armes, allaient tomber dans l'oubli, seuls, au milieu de cette bruyante barbarie, les moines et le clergé leur ouvrirent un asile. Dans la longue série des Souverains Pontifes, pourrait-on en trouver un seul qui n'ait rendu quelque service à la cause des lettres ? Grâce à leur sollicitude et à leur munificence, des écoles et des collèges ont surgi et ouvert leurs portes à la jeunesse studieuse ; des bibliothèques ont été fondées pour alimenter les études ; les Evêques, sur leur demande, ont créé dans leurs diocèses, des cercles littéraires ; les savants et les érudits ont été comblés de faveurs et encouragés dans leurs travaux par de glorieuses récompenses."

Ce n'est pas seulement dans la sphère des hautes études et des sciences les plus élevées que l'Eglise catholique a joué un rôle prépondérant ; son action dans l'éducation populaire n'a été ni moins visible, ni moins réelle, ni moins bienfaisante. N'est-elle fait qu'apprendre aux peuples les doctrines de la foi, les préceptes de la morale et les devoirs de la vie, ce serait déjà une œuvre éminemment civilisatrice. Mais l'histoire de toutes les époques nous la fait voir, en outre, se mêlant au mouvement général de la société, adoucissant les mœurs des barbares, organisant des écoles soit dans les évêchés et les cloîtres, soit dans les bourgs et les campagnes (10), craint même pour répondre aux besoins d'instruction plus nombreux et plus pressants de l'époque moderne d'admirables congrégations d'instituteurs et d'institutrices spécialement chargées de répandre dans le peuple les notions les plus nécessaires au travail et au gouvernement de la vie.

Vénérable mère Marie de l'Incarnation, comme de celles de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, c'est à la science et aux vertus des disciples de M. Olier, comme aussi aux héritiers de la foi du courage et du désintéressement du Vénérable François de Laval, que notre peuple doit sa formation première, cette forte éducation qui non seulement l'a fait ce qu'il est, c'est-à-dire un peuple religieux et foncièrement chrétien, mais encore lui a conservé, par une instruction solide, éclairée et patriotique, sa langue, ses traditions, son amour des choses de l'esprit, son attachement invincible à sa nationalité. Cette action bienfaisante et illuminatrice de l'Eglise n'a fait que grandir avec le développement de notre société, grâce au concours puissant de congrégations religieuses d'origine récente, et l'on peut dire qu'elle a été comme l'arche tutélaire et directrice de nos destinées. Malheur à qui, par une erreur fatale ou une odieuse ingratitude, osait aujourd'hui y porter atteinte et lever sur ce palladium religieux et national une main téméraire ! C'en serait fait de la gloire et de l'avenir de notre race.

Suivant la sage recommandation des Pères du Troisième Concile Provincial de Québec, ne permettez jamais à vos enfants de fréquenter des "institutions" où l'on met en côté les principes catholiques, si l'on ne fait pas profession de les combattre, et où par conséquent, leur foi serait en péril. Le danger serait surtout imminent, si vous les placiez dans certaines maisons, qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été créées que pour la perversion des catholiques. La prétendue charité qui leur ouvre de pareils asiles, où ils sont nourris, habillés et instruits gratuitement, n'a d'autre but que de leur ravir le don précieux de la foi. A quels jugements terribles s'exposeraient les parents coupables qui y enverraient leurs enfants et qui oublieraient jusqu'à ce point leur devoir envers ceux dont le salut éternel doit leur être si cher."

Il en est, Nos Très Chers Frères, qui, sans nier les droits de l'Eglise en matière d'éducation ; sans non plus méconnaître l'efficacité de son action, au moins dans le passé, lui reprochent cependant de ne pas savoir adapter ses méthodes aux besoins des temps actuels, de marcher avec trop de persistance dans les sentiers battus, et de ne pas tenir compte des progrès du siècle. Ces reproches peuvent être inspirés par de bonnes intentions, mais à coup sûr on ne saurait y trouver l'écho d'idées saines et judicieuses sur la nature propre et le caractère de l'éducation.

L'éducation, Nos Très Chers Frères, dans l'acceptation la plus étendue de ce terme, peut être physique et morale ; physique, en tant qu'elle concerne l'état et les conditions du corps ; morale, en tant qu'elle regarde l'âme. Sans doute, il est nécessaire pour la formation de l'homme que le corps reçoive tous les soins que requiert cette partie essentielle de notre nature. Des exercices et des jeux, propres à développer la vie, sont de mise dans une école ou un collège sagement dirigé. Mais il ne faudrait pas pour cela tomber dans l'excès de ceux qui semblent faire consister la partie principale d'un bon système d'éducation dans l'art gymnastique et les succès athlétiques. Autant l'esprit l'emporte sur le corps, autant l'éducation intellectuelle et morale l'emporte sur l'éducation purement physique. Néanmoins, tout en ne cherchant pas à former des athlètes, il nous faut donner à la partie des hommes qui soient à la fois forts et sains, en même temps qu'instruits, vertueux, capables de soutenir les luttes de la vie.

Or, pour bien former l'homme et le conduire, s'il est besoin, par différentes étapes jusqu'aux sommets de l'instruction supérieure, il importe tout d'abord d'asseoir sur une base solide l'édifice de ses connaissances. Cette base, c'est l'instruction primaire dispensée indistinctement à tous les enfants, parce que tous, à quelque état de vie que la Providence les destine, peuvent avoir besoin surtout dans les conditions économiques de l'âge moderne, des

premiers éléments des connaissances humaines. C'est pourquoi, Nos Très Chers Frères, Nous ne saurions trop vous exhorter à prendre tous les moyens et à faire tous les sacrifices possibles pour assurer à vos enfants cette première éducation qui peut leur être utile et pour laquelle ils vous garderont une éternelle reconnaissance : "Sans doute, écrivaient les Pères du Quatrième Concile de Québec, vous n'êtes pas tenus à ce qui serait au-dessus de vos moyens ; mais prenez garde d'exagérer à vos yeux votre propre indigence, et d'avoir un jour, mais trop tard, à gémir sur la négligence d'un devoir aussi important que celui de l'instruction de vos enfants." Nous considérons que c'est pour les parents une obligation essentielle qu'ils doivent avoir à cœur de remplir. D'autre part, Nous engageons les instituteurs et institutrices à déployer dans les humbles mais importantes fonctions de leur art, ou plutôt de leur ministère, cette constance et ce dévouement que la société attend de leur zèle. Donner à l'instruction religieuse la première place, inculquer aux enfants les idées d'obéissance, de devoir, de travail, d'honneur chrétien, de réputation pour le vice, ne pas surcharger leur mémoire et leur intelligence encore faibles par une trop grande multiplicité de matières ; voilà ce qu'il faut ne jamais perdre de vue dans cette œuvre capitale.

Parmi les enfants qui sortent de l'école primaire, les uns (et c'est le grand nombre) s'en vont de suite grossir l'armée des travailleurs. D'autres prennent le chemin de l'école spéciale, consacrée à la science de l'industrie ou du commerce ; d'autres enfin, appelés par Dieu à une plus haute mission sociale, viennent se ranger sur les bancs du collège classique.

Dans la pensée de l'Eglise, Nos Très Chers Frères, le collège classique n'est donc pas une institution destinée à former des spécialistes pour telle ou telle branche particulière de l'activité humaine. Non, c'est une maison d'un caractère plus général, un établissement qui a pour but de donner au jeune homme, futur ministre de l'Evangile ou futur membre des classes dirigeantes de la société, cette formation élevée de l'intelligence et du cœur, à laquelle se surajoutent les études professionnelles et sur laquelle les études-ci reposent comme sur leur fondement naturel. Pour cela, sans exclure l'enseignement des matières qu'on est convenu d'appeler pratiques et qui appartiennent plutôt, soit à l'école primaire, soit à l'école spéciale, l'Eglise veut surtout qu'on y développe l'esprit des jeunes gens par l'étude des langues et des modèles classiques, qui, d'après une expérience répétée de plusieurs siècles, sont et seront toujours les instruments les plus efficaces de la formation intellectuelle. Non seulement, en effet, le commerce des auteurs anciens fait passer sous nos yeux ce que le génie littéraire a produit de plus magnifique dans le domaine du beau et du vrai, mais encore l'analyse et l'étude de leurs ouvrages, tout en développant les facultés de l'esprit, servent admirablement à mieux faire comprendre les langues modernes elles-mêmes.

Nous ajouterons que l'Eglise attache, non sans raison, une importance souveraine à l'étude approfondie des sciences philosophiques, lesquelles ont une portée et une utilité si générale. N'est-ce pas, en effet, à la philosophie que les sciences inférieures empruntent leurs principes ? N'est-ce pas, en effet, à la philosophie que les sciences inférieures empruntent ce pas sur ces conclusions si sûres, si lumineuses que se fondent en particulier la science du droit et la science de l'homme ? Aussi est-il désirable que tous ceux que leur vocation destine aux études professionnelles n'entreprennent ces dernières qu'après avoir puisé aux sources vivifiantes de la philosophie ces principes et ces connaissances qui font les esprits bien pensants, judicieux, capables de résister aux sophismes de l'erreur et de jouer un rôle sérieux dans le gouvernement des Etats.

Il convient aussi de rendre à nos institutions classiques et autres le témoignage bien mérité qu'elles enseignent les sciences pratiques avec un succès toujours croissant et selon les besoins du pays, et qu'elles ne négligent rien pour développer les études qui peuvent être utiles dans le commerce de la vie.

Du reste, Nos Très Chers Frères, cette haute culture classique, littéraire et philosophique que Nous vous recommandons, est en parfaite harmonie avec le tempérament, le génie propre et les aptitudes de notre race et des peuples catholiques en général. L'amour du vrai et du beau dans la religion et les lettres a été, dès le principe, le signe caractéristique de la civilisation canadienne, et ce serait une faute grave, une sorte de déchéance et d'abdication nationale que de renoncer sciemment et délibérément à un si juste titre de gloire.

Béniissions, Nos Très Chers Frères, la divine Providence d'avoir permis et voulu que la religion, en cette Province, exerçât jusqu'à ce jour un contrôle si efficace sur l'œuvre de l'éducation, et priions le Dieu tout-puissant de maintenir toujours parmi nous un ordre de choses si consolant. C'est une grande sauvegarde pour la foi et les bonnes mœurs ; c'est aussi, disons-le, un motif de ferme confiance dans l'avenir intellectuel de notre patrie.

L'Eglise catholique n'est pas opposée au vrai progrès ; elle le désire au contraire, elle l'appelle de tous ses vœux non seulement dans les sciences et les lettres, mais encore dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, et tout ce qui peut améliorer le sort de l'homme. Elle voit d'un œil favorable la fondation d'écoles spéciales destinées à promouvoir nos intérêts matériels ; elle fait même tout ce qu'elle peut pour perfectionner ce genre d'études, pourvu que ce ne soit pas au détriment d'études supérieures plus importantes et plus nécessaires ; elle bénit le savant, chercheur infatigable, qui, après avoir araché à la nature ses secrets et ses trésors de fécondité, les fait servir à son avantage et à celui de ses semblables.

Entendez sur ce sujet l'éloquente et poétique parole de cardinal Pecci, devenu le grand Pape Léon XIII.

"Combien l'homme apparaît majestueux et beau, alors qu'il commande à la foudre et la fait tomber impuissante à ses pieds ; alors qu'il appelle l'étonnante électricité et l'envoie, messagère de ses volontés, à travers les abîmes de l'océan, par delà les montagnes abruptes et les déserts sans fin ! Comme il se montre dans toute sa gloire, alors qu'il ordonne à la vapeur d'attacher en quelque sorte des ailes à ses épaules et de le conduire avec la rapidité de l'éclair à travers la terre et les mers ! Comme il est puissant lorsque, par des procédés ingénieux, il développe cette force elle-même l'empirisme et la conduit, par des sentiers merveilleusement combinés, pour donner le mouvement et pour ainsi dire l'intelligence à la manière brute, laquelle remplace l'homme et lui épargne les plus dures fatigues ! Dites-moi s'il n'y a pas en lui comme une étincelle de Son Créateur, lorsqu'il évoque la lumière pour lui faire dissiper les ténèbres de la nuit et orner de ses splendeurs les vastes salles et les palais. L'Eglise, cette mère affectueuse, qui connaît tous ces progrès est si loin de vouloir y apporter des obstacles, qu'à cette vue, au contraire, elle tressaille de joie et d'allégresse. D'autre part, quelle raison pourrait-il y avoir pour que l'Eglise fût jalouse des progrès merveilleux que notre âge a réalisés par ses études et ses découvertes ? Y a-t-il en eux quelque chose qui, même de loin, puisse nuire aux notions de Dieu et de la foi (11) ?

Ces remarquables paroles ne sont que le développement de la doctrine du Concile du Vatican au sujet de l'accord de la raison et de la foi. "Bien loin que l'Eglise, disent les Pères de ce

Concile, soit opposée à l'étude des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour les hommes ; bien plus, elle reconnaît que comme les arts et les sciences viennent de Dieu, le maître des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, ils doivent de même conduire à Dieu avec l'aide de sa grâce (12)."

"O sainte Eglise catholique, pouvons-nous nous écrier avec saint Augustin ; mère véritable des chrétiens, c'est vous qui formez l'éducation du genre humain ; vous vous faites enfant avec les enfants, forte avec les jeunes gens, tranquille avec les vieillards, en suivant ainsi les progrès non seulement du corps, mais de l'âme (13)."

Voilà, Nos Très Chers Frères, la direction que Nous croyons devoir vous donner, pour assurer le bonheur et le salut éternel de vos enfants. Veillez sur eux ; éloignez les mauvaises compagnies ; ne leur permettez jamais des lectures dangereuses. Que votre vie vraiment chrétienne leur prêche constamment l'amour du devoir, l'esprit de sacrifice, la fidélité aux pratiques religieuses, la plus haute probité, le respect de l'autorité. Profitez des secours que l'Eglise de Dieu vous offre pour développer l'intelligence de vos enfants et former leur cœur. Pour y mieux réussir, respectez l'influence légitime de l'Eglise en matière d'éducation, et ne perdez jamais de vue qu'elle est de droit divin la gardienne de l'âme de vos enfants.

Que le Bon Dieu répande sur vous et sur vos familles ses plus précieuses bénédictions ! Puisse vos chers enfants faire votre joie et votre consolation sur la terre et être plus tard votre couronne dans le ciel !

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos diocèses respectifs, aussitôt après sa réception, en une ou plusieurs fois.

Fait et signé par Nous, le dix-neuvième jour de mars, fête de saint Joseph le glorieux Patron du Canada, en l'année mil huit cent quatre vingt quatorze.

- E.-A. CARD, TASCHEREAU, Arch. de Québec.
- † EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.
- † J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.
- † L.-N., Arch. de Cyrène, Coadjuteur de S.E. le Card. Taschereau.
- † L.-F., Ev. de Trois-Rivières.
- † L.-Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.
- † N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac.
- † ELPHÈRE, Ev. de Nicolet.
- † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.
- † MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
- † JOSEPH-MÉNARD, Ev. de Valleyfield.
- † MAXIME, Ev. de Druzipara, Coadjuteur de S. G. Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe.
- † PAUL, Ev. de Sherbrooke.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs, B.-PH. GARNEAU, Ptic. Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

(12) Conc. Vatic. Cap. IV, De Fide et Ratione.

(13) S. Augustin, De moribus, Eccl.

Les Frères Jourdain Arpin, Vincent Delan et Athanase Beaudet, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, de Saint-Hyacinthe, ont été faits diacres à cet endroit, dimanche, par Mgr Decelles.

Le premier papier monnaie qui ait circulé au Canada a été émis par l'intendant Meules en 1665. C'étaient des cartes à jouer ordinaires, coupées en quatre, timbrées de fleurs de lys surmontées d'une couronne et enregistrées par divers fonctionnaires.

M. Napoléon Guillet, de Saint-Simon de Bagot, a pris au piège un aigle mesurant douze pieds d'envergure.

## CANADA ! CANADA !

Le plus bel ouvrage CANADIEN encore publié.

Album de vues photographiques originales de notre pays publié en 26 parties et contenant

400 Illustrations Superbes

Le CANADA a pour objet d'offrir à la population des vues superbes de notre pays et, en même temps, connaître le progrès matériel ainsi que notre richesse nationale, nos grands lacs et rivières, nos villes et villages importants, nos sites pittoresques, en un mot tout ce que notre pays possède de merveilleuse beauté et de splendeur.

La série s'étendra à tout le Canada, depuis les côtes de l'Atlantique jusqu'à celles du Pacifique, de la ligne 45ème au pôle Nord. Les villes de chaque province offrant quelque intérêt figurent dans cet album superbe, dont les 26 parties forment un recueil précieux auquel on aimera à recourir de temps à autre. C'est donc l'histoire du CANADA que nous offrons au public, magnifiquement illustrée et sous une forme la rendant aussi attrayante que possible.

Nous fournirons chaque partie aux lecteurs du SORELOIS À 10 CENTS l'exemplaire, cela franco.

DIX CENTS ET UN COUPON de ce journal, c'est tout ce que coûtera chaque partie de cette œuvre d'art embrassant l'immense territoire de l'Amérique Britannique du Nord.

Voquez le coupon sur la 3ème page de ce numéro, détachez-le et envoyez-le au bureau du *Sorelois*, à Sorel, P. Q., avec 10 cents.

## Les FROMAGES du CANADA en AVANT

1892-93 - A CHICAGO - 1892-93

Sur 23 Lots à l'Exposition Colombienne, les marques "BLUE STAR" ont remporté 25 Prix, ce qui est une indication de succès sans pareil.



M. J. N. DUGUAY, AGENT des fromageries "BLUE STAR" et "JERSEY LILY" est prêt à recevoir les demandes des fabricants qui désirent faire partie de ces combinaisons pour la vente de leurs fromages sur les grands marchés. — Commission 5 Cts Net par Boîte. —

Les fabricants doivent suivre mes instructions en tous points ! C'EST D'AILLEURS LA GARANTIE DE LEUR SUCCÈS. Les ventes se feront chaque semaine comme par le passé et le retour de chaque envoi sera fait aussitôt après la vente. C'est une occasion avantageuse et profitable pour les bonnes fromageries de vendre leurs produits AUX PRIX DE GROS, sans qu'il leur en coûte beaucoup. Les patrons sont extrêmement intéressés dans ce système de vente, ils obtiennent toujours le plus haut prix et s'assurent, par le fait, un marché avantageux et durable à l'étranger.

Le fromage fait de lait écroulé, le fromage mal fait ou mal emballé, ne peuvent entrer dans la combinaison.

J. N. DUGUAY, La Baie du Febvre, P. Q.

## La loi des licences

U. de nos abonnés nous demande si la loi des licences, telle qu'amendée à la dernière session de la Législature de Québec, autorise le gouvernement à octroyer aux embouteilleurs de bière des licences additionnelles moyennant la somme de \$5.00 par licence. Par licence additionnelle, on entend le droit de vendre dans une municipalité autre que celle où l'embouteilleur a son principal établissement.

En réponse, nous devons dire que la loi présentée à la dernière session, par M. le trésorier Hall, au nom du gouvernement, énonce le principe qu'une licence additionnelle pourra être accordée. Mais cette disposition n'est pas complète puisqu'il n'y a aucun tarif de fixe. Le tarif devrait donc être de \$90.00, c'est-à-dire le même que pour les licences principales. Mais pour venir en aide aux embouteilleurs, le gouvernement Thillois, le 26 avril 1894, passé un ordre en conseil fixant à \$5.00 le tarif de ces licences additionnelles. Des instructions ont été envoyées par le trésorier de la province ordonnant à tous les percepteurs du revenu d'octroyer ces licences pour la somme de \$5.00.—Ech.

Daniel Ritz, propriétaire et éditeur de l'Indépendant, de Hamburg, Ont, dit : "Je souffrais de la dyspepsie et d'une affection du foie ; je pris quelques bouteilles du vivificateur Shiloh et j'ai été guéri. Je puis le recommander chaleureusement. En vente chez Brunau & Sylvestre Sorel.

Le premier papier monnaie qui ait circulé au Canada a été émis par l'intendant Meules en 1665. C'étaient des cartes à jouer ordinaires, coupées en quatre, timbrées de fleurs de lys surmontées d'une couronne et enregistrées par divers fonctionnaires.

M. Napoléon Guillet, de Saint-Simon de Bagot, a pris au piège un aigle mesurant douze pieds d'envergure.

## SOUS LE BOCCAGE

(Simple essai poétique.)

Ni froid, ni neige, Vilain cortège, Mais terre allège En ce temps ; Et la nature Prend sa verdure, Vêt sa parure Du printemps.

Le soleil brille Sous la charmillie Où je babille En ce jour ; L'oiseau chautonne Pour sa mignonne L'air qui résonne Tout autour.

O doux ramage ! En ce bocage J'ai l'avantage De t'offrir ! Teindre poème Dont ma pauvre âme Est heureuse, aime A jouir.

Voir la prairie Bien reverdie C'est mon envie, Mon désir ; Être aux dimanches Dessous les branches Et les fleurs blanches, Mon plaisir.

Là, de tout livre Je me délivre Et je me livre A mon cœur ; Et dans un songe — Souvent mensonge — Je rêve et songe Au bonheur.

J. T. O. SAUCIER.

Le "Shiloh's Cure" est vendu sur garantie. Il guérit la consommation naissante. C'est le meilleur remède contre la toux. Seulement un cent la dose : 25 cts., 50 cts et \$1 la bouteille. Vendu par Brunau & Sylvestre.

L'Echo de Louiseville est imprimé à Sorel par la Compagnie d'Imprimerie Richelieu, Nos 84 et 86, Rue Augusta, et publié à Louiseville, P. Q. Maison occupée par M. J. A. Giguère, marchand, Rue Saint-Laurent.

(9) Brief Plana quidam. (10) Rohrbacher, XI, 278 XV, 143.

L'Echo de Louiseville

PARAISANT LE VENDREDI

ABONNEMENT \$1.00 PAR ANNÉE

Toutes correspondances concernant la rédaction ou l'administration doivent être adressées comme suit :

L'ÉCHO DE LOUISEVILLE

RUE ST-LAURENT

LOUISEVILLE

VENDREDI 18 MAI 1894

Au fil de la plume

15 mai 1894.

Il y a aujourd'hui deux mois que la session est en progrès et, comme la discussion sur le tarif n'est pas encore terminée, tout porte à croire que la durée de la session ne saurait être justement déterminée quant à présent.

M. Bruneau, le député de Richelieu, s'est décidé à porter une accusation en règle contre M. Arthur Turcotte, le député de Montmorency.

Les racontars des journaux libéraux tombent d'eux-mêmes depuis quelque temps. Ainsi, les feuilles à la dévotion de M. Laurier, notamment le Cultivateur et l'Électeur, ont fait beaucoup de bruit au sujet du voyage de M. Larivière, à Manitoba.

La presse francophobe a fait un grand bruit parce que le général Herbert s'est permis, en gentleman, de faire des louanges aux zouaves pontificaux.

Le général, d'après l'Evening News, mangeur de français, devrait à plus ni moins être renvoyé en Angleterre; d'après d'autres organes, comme le Mail et le Toronto News, le général avait commis une des plus grandes inconvenances, etc.

Le Général Herbert faisant l'inspection des troupes anglaises, parla en anglais, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, il s'adressa en français, en pur parisien, au 65e bataillon.

Voici le bijou de discours qu'il fit dans cette circonstance :

"Colonel Prévost, officiers, sous-officiers et soldats du 65ème bataillon.

"Avant de procéder à la distribution des trophées exposés sous vos yeux et destinés à récompenser le mérite de vos concurrents heureux, je ne saurais résister au désir de vous adresser quelques mots dans votre belle langue natale.

"Je suis heureux de me rencontrer avec vous, parce que vous me rappelez les pages les plus belles de l'histoire du Canada. Il me semble retrouver parmi vous les descendants de ces héros, qui combattirent sous les ordres du général de Montcalm, du chevalier de Lévis et du marquis de Vaudreuil.

viennent de tous les côtés. " Vos pères se sont illustrés sous ces illustres chefs. " Bon sang ne saurait mentir. " Vous êtes sur ce continent les descendants de cette vieille vaillance française. Une légende rapporte qu'autrefois les généraux français n'avaient qu'à montrer à leurs troupes une redoute en leur disant : " Voilà un fort à prendre. " Il est à prendre ! répondaient les soldats. Eh bien ! nous le prendrons, et ils le prennent, comme ils le désaient.

" Aujourd'hui, vous voyez ces admirables coupes d'argent, dues à la munificence de notre distingué concitoyen, sir Donald A. Smith ; elles vous ont échappé cette année, mais elles restent encore à prendre. Eh bien ! prenez-les donc l'année prochaine.

Sur une interpellation à cet effet, à la chambre des Communes, par le colonel Hughes, le ministre de la milice, l'honorable M. Patterson, répondit, lui aussi, en français, aux applaudissements de toute la chambre.

Encore une fusée ratée ! Les élections provinciales d'Ontario auront lieu dans le cours du mois de juin. Déjà les candidats sont choisis dans la plupart des circonscriptions électorales. Cette campagne offrira un véritable mélange, car il y aura lutte entre conservateurs, libéraux, indépendants, patrons de l'industrie et membres de la Protective Protective Association.

M. Jeannotte, député de l'Assomption, a pris une position très tranchée, sur le bill de M. Welton, dans le but de priver du droit de vote les électeurs qui se sont laissés corrompre. M. Jeannotte a soutenu le feu pendant près de trois heures et a promis de revenir à la charge lors de la seconde lecture du bill, qui aura lieu cette semaine. Nos députés canadiens-français se proposent aussi de faire une énergique opposition au bill McCarthy, sur l'abolition de la langue française. Tant mieux ! Le fanatisme a déjà de trop larges con-dées ici.

Le Spectateur accueille ainsi notre journal : " L'Echo de Louiseville, tel est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire dont nous venons de recevoir le troisième numéro. Il est publié à Louiseville, P. Q., dans les intérêts du parti conservateur, et promet d'être un rude concurrent à son voisin Le Courrier de Maskinongé, organe libéral.

C'est un beau grand journal, très habilement rédigé, et nous saluons son apparition avec le plus grand plaisir.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre par année.

Catastrophe de Ste-Anne

LETTRE D'UN SPECTATEUR

Quelques mots pour vous donner une idée plus exacte de la grande catastrophe qui a eu lieu ici, à St-Alban, le 27 avril. Je dis plus exacte, car sur les journaux, les choses sont toujours exagérées ou atténuées.

L'étendue du bouleversement principal ne comprend pas moins d'une superficie de trois milles.

La profondeur de cet immense chaos est de 176 pieds à 300.

Il y a eu huit maisons, avec granges, étables et dépendances balayées à de grandes distances ; la moindre distance est de trente arpent ; même celle de la famille Gauthier, qui est restée ensevelie sous les débris, a été transportée à trois quarts de lieue du site qu'elle occupait. En sus des bâtisses ci-dessus mentionnées, quatre granges se trouvant sur d'autres propriétés avoisinantes ont disparu. Presque tous les animaux ont péri, et chose extraordinaire, ceux qui ont été sauvés, ont été trouvés à une lieue de leur départ ; 2 vaches étaient attachées après le pan d'une étable, sans blessure aucune ; quant aux 7 autres bêtes, elles étaient libres, errant sur un îlot que le cataclysme venait de faire, et, chose encore plus extraordinaire, on a retrouvé hier les trois cochons de cette famille sur le même îlot ; on ne sait pas où ils ont pu séjourner depuis la catastrophe, et ils sont de plus dans la meilleure condition possible. Quand ils ont été vus ils étaient à sillonner le sol nouveau pour y trouver la nourriture, qui ne devait pas abandonner.

Relativement aux animaux des autres familles qui se sont sauvés miraculeusement, une taure, 1 cochon et six moutons seuls ont échappé à la mort. Deux de ces familles avaient de beaux troupeaux, l'une de dix vaches lai-

nières, et l'autre de douze. Tous les chevaux ont péri.

Cette catastrophe a commencé vers les huit heures du soir, et, chose inouïe, ces gens-là ne s'en sont aperçus que lorsqu'ils ont été transportés aux lieux où leurs bâtisses ont été arrêtées. L'une d'elles était intacte, debout comme autrefois, entourée de ses vergers, dont les pommiers se balançaient nous demandant secours au milieu de ces ruines qui menaçaient de les ensevelir, comme la chose a aussi arrivé. Inutile de vous dire combien a été effrayante la nuit que ces gens-là ont subie et pas-ée. Un bruit épouvantable les a fait d'abord sortir de leurs maisons, et à leur grande surprise et stupeur ils sont tombés dans l'eau jusqu'à la ceinture. Il faisait très noir. Coincidence curieuse, ces familles se sont toutes trouvées ayant à leur disposition leurs fanaux allumés. Ces lumières les faisaient réunir, car c'était impossible de s'entendre dans cette scène qu'ils croyaient être la fin des temps.

Après plusieurs heures de marche elles ont pu, excepté les quatre victimes de la mort, se grouper toutes sur une butte la plus élevée, car, à cette heure, l'eau montait à toute vitesse, tellement que vers les deux heures du matin il ne restait que le terrain où ils se trouvaient qui fut à sec.

Plus que jamais les gens ont cru que c'en était fini. Les eaux irritées mouillaient leurs pieds, et autour d'eux ce n'était plus qu'une mer en courroux, et au loin des bruits formidables venaient augmenter leur consternation. Ils étaient là, attendant la mort, quand un craquement d'arbres encore plus épouvantable se fit entendre. C'était la rivière enfin qui ouvrait un passage aux eaux, que l'éboulement avait arrêtées. C'est alors que les ravages ont commencé sur la rivière Ste-Anne. L'eau, montée à une hauteur de trente à quarante pieds, emportait tout sur son passage. Vous vous souvenez de notre pont, malgré sa grande distance de l'eau, cependant il n'a pas même pu résister aux premières attaques de la digue. Tous les ponts, sur la rivière, ont été enlevés, excepté celui du Chemin de Fer, à Ste-Anne, et aujourd'hui on craint beaucoup pour lui, car il est gardé depuis hier par une escouade d'hommes.

Dans cette catastrophe St-Alban subit d'énormes pertes, car, à part du grand éboulement, il y en a de plus petits presque tout le long de la rivière.

Ce cataclysme a eu lieu dans les limites de la paroisse, et de l'autre côté, ce n'est pas plus drôle, paraît-il ; à un mille plus haut, dans le bois, il y a un autre éboulement de 4 milles de longueur sur 20 arpents de profondeur. Ce n'est pas surprenant que la rivière Ste-Anne soit fâchée, car ça lui fait du bois à charroyer.

Saint-Alban, 8 mai 1894.

Semaine Fantaisiste

LETTRE À MA COUSINE.

Ma cousine,

Non, Louiseville ne m'est pas une ville tout à fait inconnue. J'y suis allé une fois, à l'âge de cinq ans ; une autre fois, à l'âge de quinze ans, et la dernière fois, cette année même, au mois d'avril. Nous avions profité du temps pour aller au sucre, mais... vous savez... nous n'avons remporté que l'onglée ! C'est ce qui n'est pas amusant à se torturer de rire ! Non plus que la morale que vous me faites ! Vous me dites que je suis trop sévère pour la femme. Ah ! ma cousine, est-ce que vous devriez dire sérieuse, par hasard ? Vous me faites un vrai discours sur l'homme, ses tendances au ridicule, ses défauts sans nombre et vous terminez par me dire : " Attrapez, mon cousin, la pièce est jouée ! "

Vous vous plaignez de votre M. X... et de ce que celui-ci est fat comme Tonnyrion de Chs Bernard ; vous concluez que tous les hommes sont plus ou moins fats.

Voyons, ma cousine, mettez un frein à votre belle indignation, soyez calme et discutons à tête reposée ! Tous les hommes ne ressemblent pas à votre M. X ; mais j'avoue que, comme celui-ci, il y en aura beaucoup qui n'iront vous voir que pour sonder votre fortune et vous faire une cour pathétique-ridicule ! Chien de métier, direz-vous, que cet effort de l'homme pour vous amener à lui, alors qu'il sent en vous de beaux bidous, d'a braves, si vous voulez, et la perspective d'une vie tranquille et oisive. C'est ordinairement le seul travail sérieux des fats qui, suivant vous, pullulent dans notre province depuis que l'on nous

parle de nouvelles couches sociales, de réformations, de mœurs fin-de-siècle et d'esprit nouveau !

Ces fats, ma cousine, puis-je vous voulez que fats il y ait—se lèvent le matin pour se coucher le soir, ont leurs heures de toilette comme vous, ne manquent jamais un bal, feront demain ce qu'ils font aujourd'hui, et mourront après avoir vécu... Est-ce bien cela que vous pensez ?

Votre M. X ! je le range dans la catégorie des plus habiles fats. Ce n'est pas un honneur dû à tous ceux qui appartiennent à cette confrérie. Étudiez un peu plus M. X ! Voyez-le quand il entre chez vous ; il salue tout le monde à droite et à gauche, ceux qui sont comme ceux qui n'y sont pas, voire même les chaises, le piano, la table, etc. S'il parle, vous remarquez qu'il se vante beaucoup, vous entretient sur des biens imaginaires qu'il possède et sur des talents encore plus imaginaires dont la Providence l'a doué. Et il n'est pas déjà hors de chez vous, qu'il a vite ajusté ses yeux et son visage, afin que ce soit une chose faite quand il sera dans le public, qu'il y paraisse tout concerté, que ceux ou celles qui y passeront le trouvent gracieux, etc. Voilà, ma cousine, ce qu'est votre M. X ! Ne croyez pas, par exemple, que tous les hommes lui ressemblent. Ah ! certes, non. Les aimables ne sont pas rares, puisque vous comptez parmi eux celui qui vous écrit en ce moment. Hum ! hum ! hum !

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler des soirées de Mde B. C'est là que, devant un auditoire d'élite (il vous plaît) s'est donné une audition des plus raffinées, des plus délicates, des plus à la mode... une audition, dis-je, de giges à danser.

Ab ! ma cousine, que de fois, il y a trois ans, étant étudiant, j'ai entendu sous ma fenêtre l'orgue de barbarie du vieux Reni-pou !

Chaque fois que le bonhomme venait nous étourdir, je faisais un mauvais rêve. Ne riez donc pas, je vous prie ! Seigneur, ayez pitié de moi, s'il faut que ces mauvais rêves reviennent, sauvez-moi ; éloignez de moi ce calice, c'est-à-dire, faites que l'on cesse ce bruit de giges... !

Mais s'il faut endurer, endurons, que diable ! Et vous, ma cousine, venez à mon secours, soyez ma force, inspirez-moi ou pour parler plus exactement, tournez la manivelle !

L'autre jour, chez Mde B., je me croyais en plein XVIIIe siècle avec Concini, Albert de Luynes, si vous voulez, Vitry même, sans oublier Marie de Médécis en peignoir ! Car qu'est-ce, après tout, que la gigue au point de vue musical ? C'est cet air vif, bruyant, tapageur, que tout le monde a dû entendre jouer par les violonistes de leur village. Le piano, qui a eu sa vogue—une vogue immense, semble être oublié et, à ce qui est simple, naïf, touchant, sentimental à un degré raisonnable, on préfère ce qui est bruit, bruit de ferrailles, bruit de tambour, bruit de chaudières, tel le vacarme que fit don Quichotte en partant pour la guerre.

C'est encore dans le goût de notre siècle, sans doute. Eh bien ! ma cousine, une chose qui déconvoit bien notre petitesse, c'est cet assujettissement de nos goûts à ceux de l'esprit nouveau. C'est la mode, dit-on ! Ceux qui suivent cette mode, ma cousine, ressemblent à ces caméléons qui n'ont de prix et de beauté que ce qu'ils empruntent d'un caprice léger qui naît et qui tombe presque dans le même instant ; aujourd'hui les femmes s'en parent, demain ils sont négligés !

Prenez garde aux modes ridicules, ma cousine, ne portez pas des caméléons comme l'on portait des barbeaux en France, il a quelques années, et ne vous morfondrez pas à apprendre une gigue sur votre piano. Continuez plutôt à pratiquer le bel air de Massenet que je vous ai donné ; j'irai vous accompagner un de ces jours.

Il n'y a qu'une gigue qui se fait franchement permise. —Laquelle ?

—Ce serait celle qui ferait danser les messieurs du Courrier de Maskinongé, si Max se mettait en frais de leur jouer un air de violon !

Zéno.

ANTOINE SAUCIER,

PONT MASKINONGÉ,

Les magasins les mieux assortis du comté.

HUILE DE CHARBON une spécialité.

Prix ultra faciles au Commerce.

Belles Robes

—ET—

Beaux Manteaux

—

Modiste Fashionable

Mlle Jesse Doucet ayant étudié pendant plusieurs mois à Montréal sous une très habile modiste venant de Paris, est en état de donner pleine et entière satisfaction à ses nombreuses et " chères " clientes. Son atelier est situé sur la rue

SAINTE MARIE

Mlle Doucette taille sur mesure et vend des patrons à des prix très bas. Et l'assortiment toujours constant de sa clientèle, dix apprenties sont demandées.

Mlle Doucette remercie le public de Louiseville pour l'encouragement donné jusqu'à ce jour et promet encore plus de satisfaction à l'avenir, si possible.

Delle J. Doucet,

RUE STE-MARIE

LOUISEVILLE

J. T. G. Marchand,

—

M. J. T. G. Marchand, du Pont de Maskinongé, informe le public au général qu'il fera cette année le commerce de POIN sur une haute échelle.

Tous les cultivateurs qui désirent faire d'excellentes affaires pourront s'adresser à lui.

Les conditions d'achat seront "Cash down."

J. T. G. MARCHAND,

PONT DE MASKINONGÉ.

J. I. M. MARCHAND,

ÉPICIER,

PONT MASKINONGÉ.

M. Marchand a le plus bel assortiment d'épices de pied à pied le comté.

Machines Agricoles

M. Marchand représentant la célèbre maison agricole Cassill & Frères, tient constamment à la disposition du public les meilleures machines d'agriculture, pourvues de toutes les améliorations modernes.

On pourra se procurer à son magasin

Charrues,

Faucheuses,

Moissonneuses,

Etc., Etc.,

À PRIX MODÉRÉS.

M. Marchand a aussi l'agence pour la vente des billets pour les États-Unis.

J. I. M. Marchand, Pont Maskinongé.

Hormisdas Fréchette,

BOULANGER,

M. Fréchette vend toujours du pain de bonne qualité, et la farine qu'il emploie est la meilleure.

La clientèle si nombreuse de M. Fréchet a le plaisir de le voir au nombre de nos premiers boulangers.

Achetez votre pain de lui et vous serez satisfait.

UN MILLION

—DE—

PIEDS DE BOIS

M. Auguste Desrosiers annonce au public qu'il a en vente plus d'un million de pieds de bois.

Vous trouverez à son vaste établissement un assortiment complet de bois préparé, passé au séchoir,

—AINSI QUE—

PORTES,

CHASSIS,

MOULURES

ETC. ETC.

Nous détaillons notre bois à 150<sup>e</sup> meilleur marché qu'ailleurs.

AUGUSTE DESROSIERS,

Rue St-Aime, -Louiseville

Ant. Paré,

—

MASKINONGÉ.

M. Paré tient une MAISON DE PENSION de premier ordre dans la plus belle partie du joli village de Maskinongé.

Une voiture se rend à la gare à l'arrivée de chaque train.

En outre, tous les voyageurs désireux d'aller dans les paroisses environnantes sont certains de trouver à leur disposition de bons chevaux et de bonnes voitures, à des prix très raisonnables.

F. X. LAURENT

—

PEINTRE DECORATEUR

M. Laurent informe le public de Louiseville et du comté qu'il exécutera toutes sortes de travaux de peinture à des prix modérés.

OUVRAGE GARANTI.

F. X. LAURENT,

LOUISEVILLE.

MANUFACTURE

—ET—

Moreau

—

Gravel

Cette belle manufacture, qui est en fonction depuis deux mois, marche de progrès en progrès. Les commandes affluent de tous côtés. L'on peut prévoir l'importance qu'elle doit acquérir dans un temps rapproché, sous la conduite d'aussi habiles ouvriers que MM. Toussaint Moreau et F. X. Gravel. M. Moreau, qui est l'un des premiers contre-maîtres au moulin Tourville & Cie pendant cinq ans, surveille les travaux du dedans et le second s'occupe des commandes extérieures.

Dans cet important établissement on peut se procurer toutes sortes de patrons en fait de mouillures, ainsi que bois d'appareil extra.

Les prix sont les plus bas.

Une visite en convaincra l'acheteur.

Moreau & Gravel,

Louiseville.

N. B.—Tous ceux qui auront besoin d'un bon plan de maison n'auront qu'à s'adresser à M. Gravel qui se fera un plaisir d'en fournir gratuitement. Les maisons de Louiseville du meilleur chic attendent de ses connaissances en fait d'architecture.

Hotel Grenier

—

Cette importante maison, si avantageusement connue du public, continuera, comme par le passé, à donner tout le confort possible au public voyageur.

La popularité de l'Hotel Grenier est due à l'excellent choix de ses Liqueurs et de ses Cigares.

La pension est ce qu'il y a de mieux.

Une voiture se rend à la gare à l'arrivée de chaque train.

Une visite est cordialement sollicitée.

Narcisse Grenier, Prop.

LOUISEVILLE.

Voitures ! Voitures !



Un assortiment complet de toutes sortes de voitures manufacturées à mon établissement, rue St-Aimé, Louiseville, près de la Gare du Pacifique.

Occasion superbe de se procurer une excellente voiture à Bon Marché.

Venez voir mes Phaétons. Leur solidité et leur élégance sont fort appréciées des véritables connaisseurs.

N'oubliez pas mon adresse, Victor Héroux,

Rue St-Aimé, - - - LOUISEVILLE.

Boulangerie Nouvelle

—

M. Georges Morais, de retour au pays depuis peu, vient d'ouvrir à Louiseville une boulangerie que nous recommandons hautement à ceux qui aiment à manger du bon pain et à très bon marché.

Pain de fantaisie, une spécialité.

M. Morais ayant appris son métier dans les premières boulangeries américaines, se recommande fortement à tous les citoyens de Louiseville et du comté.

Georges Morais,

Louiseville.

Modes ! Modes ! Modes !

Madame E. L. Lambert, informe le public qu'elle fait et vend de très jolis CHAPEAUX.

Les Demoiselles et les Dames de la ville et du comté devront aller visiter son établissement si elles veulent se coiffer avec goût et élégance.

Dame E. L. Lambert,

Rue St-Laurent, - - - Louiseville.

WILBROD FERRON

—

MEDECIN ET CHIRURGIEN

ST PAULIN

COMTÉ DE MASKINONGÉ

SPECIALITÉ. Guérison prompte et assurée des rhumatismes inflammatoires et autres.

NOTES LOCALES

C. M. B. A.—Cette florissante société a eu une importante séance, mardi dernier. Plusieurs aspirants ont été reçus.

Incendie.—Le magnifique magasin de M. A. I. Gravel est devenu la proie des flammes vendredi dernier. Les dommages sont considérables. On ne connaît pas l'origine de l'incendie. Pertes couvertes par les assurances.

Marché nouveau.—Notre ami M. Thomas Bellemare, autrefois du marché St Laurent, ouvrira prochainement un magnifique marché.

Première communion.—Le catéchisme préparatoire à la première communion est fréquenté cette année par un grand nombre de jeunes filles et de jeunes garçons.

J. A. Grenier a déjà vendu plus de 40 habillements et robes; aussi il tient le magasin par excellence pour ce genre de marchandise.

Pelouses.—M. Alfred Mineau a recouvert de verdoyantes pelouses les alentours de la banque d'Hochelega.

Mieux.—M. Toussaint Moreau, de la manufacture Moreau & Gravel, est mieux de la grave indisposition qui l'a forcé de garder sa chambre pendant trois jours.

Enquête terminée.—L'enquête dans le procès Yale vs l'aqueduc de Louiseville est terminée.

Glaces.—M. Adélarde Bergeron vient de faire poser ses superbes glaces à son magasin. Notre populaire marchand est maintenant complètement installé. Le public pourra en juger en lui payant une visite.

Accident.—Jeudi de la semaine dernière, il est arrivé au cheval de M. Arthur Désaulniers, de Saint-Léon, un accident qui a failli lui coûter la vie.

Mois de Marie.—Nous sommes heureux de voir le grand nombre de personnes qui suivent chaque soir les exercices du mois de Marie. Le chant, sous la direction de M. le vicair, est magnifique. Nous remarquons surtout au chœur Mesdemoiselles Carufel et Marchand, et M. Louis Lemyre.

Requiem.—M. Godfroy Landry, jusqu'ici cultivateur, a vendu sa terre et doit venir résider au village à l'automne.

Malades.—L'enfant de M. l'ex-maire Lemyre est assez sérieusement malade. Madame L. G. A. Saucier est quelque peu indisposée cette semaine.

On dit que Madame Edm. Marchand, qui paraissait assez gravement malade, est bien mieux.

Sous-diaire.—M. J. Boucher, écol., fils de M. O. Boucher, du rang de Beauséjour, doit être fait sous-diaire le 19 du courant, au grand séminaire de Montréal.

Restaurant.—M. Denis Planche doit ouvrir sous peu un grand restaurant. Il aurait l'intention d'acheter dans ce dessin l'ancien ne chapelle.

Mutation.—La maison d'Olivier Patrie, près de la gare, maintenant propriété d'Alfred Trempe, a été mise de son ancienne place au chemin, suivant la rivière d'une distance de trois arpents sur des rouleaux.

Accident.—Samedi dernier une petite fille du rang sud-est de la rivière s'est planté dans la main une aiguille en blanchissant une robe; elle n'a pu en être que bien difficilement retirée par le médecin. L'aiguille, rouillée, était cassée et entraînait toujours plus avant dans la chair.

Rapatriement.—Nous constatons avec plaisir le retour au milieu de nous de quelques familles qui étaient allées tenter fortune aux Etats-Unis.

Alliance nationale.—La deuxième séance régulière de l'Alliance Nationale, cercle Maskinongé, No 39, a eu lieu mardi, le 15. Plusieurs nouveaux noms ont été présentés pour être admis membres du cercle, qui progresse toujours.

Coup de vent.—Le gros coup de vent que nous avons eu le 7 a fait quelques dommages et là, M. Dolphis Bastien, entre au-

tres, a eu une grange de renversée.

Pont.—On est à faire subir au pont de grandes réparations. L'entreprise a été confiée à M. Pierre Lessard, charron, plus bas soumissionnaire.

Semences.—Le temps est magnifique et les semences se font bien. Les agriculteurs sont fort aises d'avoir un temps qui n'est ni trop chaud, ni trop froid pour vaquer avec ardeur aux travaux des champs.

ST-JUSTIN
Décès.—M. Antoine Patry est décédé à l'âge de 85 ans.
Semences.—Les semences sont terminées. Superbe apparence.
La saint-Isidore.—Mardi dernier, la St. Isidore a été célébrée avec pompe dans cette paroisse. Messe solennelle et beau sermon. Notre jolie fanfare assistait en corps au service divin et a fait entendre d'excellents morceaux de musique.

Sympathique Démonstration aux bureaux de l'Echo, en l'honneur de M. Alfred Marchand

Lundi dernier, les amis du chroniqueur de l'Echo, M. Alfred Marchand, sont allés le féter aux bureaux de ce journal, ainsi que son très actif et très zélé agent M. T. Béland. Il y avait foule. L'Harmonie de Louiseville, dont M. Marchand est le président honoraire, assistait à cette sympathique démonstration. Libéraux et conservateurs fraternisaient. M. A. P. Vanasse, rédacteur du Sorelois, et des amis de Sorel et de Montréal rehaussaient de leur présence l'éclat de la fête.

M. Marchand remercia avec effusion ses concitoyens de l'honneur qu'on lui faisait, et fut suivi de M. Vanasse, qui fit un fort joli discours.

L'Harmonie fit vaillamment son devoir. Le morceau qui a nom "l'Echo de Louiseville" a eu les honneurs du rappel. Tout le monde est parti enchanté de cette magnifique soirée.

Au Cap de la Magdeleine
Un beau pèlerinage
500 personnes y prennent part.

Les œuvres de charité, nous sommes heureux de le constater, à l'honneur de nos concitoyens, reçoivent toujours le plus louable encouragement. Ici, à Louiseville, on ne reste jamais indifférent au sort des malheureux que le destin a frappés de sa main cruelle. La générosité de notre nation est de longtemps connue, mais elle s'affirme dans notre bonne petite ville, avec une force que nous ne pouvons qu'admirer. La voix de notre pasteur, convoquant les fidèles au pèlerinage de dimanche, les efforts de MM. les officiers de la St-Vincent, les paroles de l'Echo ont suffi pour réunir plus de 500 pèlerins à bord du vapeur "St-Louis", misé pour la circonstance.

Lorsque le sifflet du "St Louis" annonça le départ pour le Cap, le temps était superbe. On eut dit que le Dieu des pauvres déshérités de la fortune se réjouissait manifestement d'un si grand concours d'âmes charitables.

Mgr J. Boucher, le Père Frédéric et le Révd Thomas Caron, ainsi que deux Révds Frères de notre collège, s'étaient réunis aux pèlerins de Louiseville.

L'Harmonie, sous l'habile direction de M. J. Bte Lafrenière, fit entendre tout le voyage de très jolis morceaux. Notre fanfare continue à mériter de plus en plus de notre ville.

A l'arrivée du "St Louis" au Cap, il y avait foule sur le quai. Les pèlerins se sont mis en route pour l'antique église de Saint-Rosaire, musique en tête.

La cérémonie religieuse a été des plus solennelles et des plus touchantes. La messe basse a été dite par notre vénérable ancien curé, Mgr J. Boucher.

Pendant le service divin, le chœur de chant a chanté plusieurs cantiques à la Vierge. M. W. Picher, comme soliste, a obtenu un succès qui lui fait grand honneur. Voix pure, sympathique, notre chanteur saurait se distinguer sur un plus grand théâtre.

La vieille église avait revêtu son air de fête des grandes circonstances. Des banderoles mul-

ti-coloires traversaient le temple consacré à Notre Dame de Saint-Rosaire, en divers endroits. L'office terminé les pèlerins se sont dispersés dans le joli village du Cap.

Dans l'après-midi le Père Frédéric a prononcé un très joli sermon. Puis a eu lieu la bénédiction d'un groupe de Notre Dame du St Rosaire, donné par une famille de Louiseville, et la vénération des Reliques. Le retour s'est effectué heureusement, tout le monde satisfait de ce magnifique pèlerinage.

Decorateur ! Decorateur !! Peintre ! Peintre !
Il est rare que dans nos villages nous trouvions un artiste d'un vrai mérite. Presque tous recherchent les grands centres.

M. Ed. Barber, au contraire, veut faire profiter Louiseville et le comté de Maskinongé de ses rares dispositions pour la peinture et de ses dix années d'expérience dans cet art. Plusieurs ouvrages de haute conception attestent du réel talent de M. Barber, entre autres la Banque d'Hochelega et la maison A. Mineau, qui sont de vrais bijoux.

Conchez-lui vos commandes et vous serez entre bonnes mains.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

Madame Gabriel Caron a transporté son magasin à l'ancienne résidence de M. F. Damphousse, porte voisine de M. F. X. Masse. Madame Caron tiendra toujours un assortiment complet d'épicerie, de chaussures pour dames et messieurs, ainsi que de bonbons de toutes sortes.

LE "CANADA,"
Magnifique publication contenant 400 ILLUSTRATIONS S. PERDES OFFERTE EN PRIME A NOS ABONNÉS.

Chaque devra remplir avec soin le coupon ci-dessous, écrivant lisiblement son nom et son adresse.

CANADA PARTIE 1ERE
Un Coupon paraît dans chaque numéro de ce journal.

Détachez ce coupon et envoyez-le avec 10 cents au SORELOIS SOREL, P. Q., et vous recevrez la PARTIE 1ERE de CANADA, par la poste, franco, ou apportez ce coupon et 10 cents à ce bureau, et vous recevrez l'Album.

LE CARLETON
Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.

J. B. Archambault, Prop. Sorel

Horloger et Bijoutier FORGERON
M. Jos. A. Fréchette a le plaisir d'informer le public de Louiseville et du comté de Maskinongé qu'il vient d'ouvrir une magnifique boutique d'orfèvrerie et d'horlogerie coin des rues St-Edouard et St-Laurent.

Montres, Pendules, Lunettes de première qualité, pouvant s'adapter à toute personne.

JOS. A. FRECHETTE, Coin Saint-Edouard et Saint-Laurent, LOUISEVILLE.

Charles Duguay
M. Chs. Duguay, si bien connu pendant dix années comme l'un des bons zoologistes de Louiseville, nous est enfin revenu.

Artiste Peintre
M. A. L. GAUCHER a le plaisir d'informer le public qu'il est en état de donner la plus grande satisfaction désirable pour tout portrait, soit au crayon, pastel, couleur, qui lui sera confié.

Peintre Décorateur
M. A. L. GAUCHER a le plaisir d'informer le public qu'il est en état de donner la plus grande satisfaction désirable pour tout portrait, soit au crayon, pastel, couleur, qui lui sera confié.

J. A. BOULANGER, Rue St-Pierre, - - Louiseville.

EPICERIE MESSIER
M. PIERRE MESSIER tient toujours dans son épicerie un assortiment de choix d'épices, con-serves en boîtes, telles que :

PIERRE MESSIER, rue St-Aimé, LOUISEVILLE.

Modiste Fashionable
Madame MARTIN informe le public de Louiseville et du comté qu'elle tient en magasin les plus jolis chapeaux pour Dames et pour Demoiselles. Ses prix sont excessivement bas. Allez voir sa spécialité de crêpe et de marchandises de Deuil : c'est la plus belle qui existe à Louiseville.

DAME MARTIN, Rue St-Laurent, Louiseville.

Wilfrid LaRose, - - Avocat, 1586, Rue Notre-Dame, MONTRÉAL. Chambres de la Cour—Téléphone 9922.

MARCHELAND, LOUISEVILLE.
CETTE COLONNE EST RESERVEE PAR A. I. GRAVEL, RUE ST-PIERRE, LOUISEVILLE.

# Parlement Fédéral

## MENUS PROPOS

Les débats, aux Communes, se poursuivent avec une monotonie désespérante; aussi n'offrent-ils que peu d'intérêt.

Ces jours derniers cependant, ils ont roulé sur l'huile de charbon, et cette matière inflammable a donné assez de chaleur à la discussion.

Il y a longtemps qu'on se plaint du prix élevé qu'il faut payer l'huile de charbon, et les adversaires du gouvernement prétendent que ce prix est dû à ce que les producteurs de cet article se sont syndiqués pour surcharger le consommateur.

M. Davies a donné le signal de l'attaque contre le gouvernement en lisant un envoi d'une certaine quantité d'huile américaine expédiée à Saint-Jean, N.-B., pour prouver que les droits avec le fret et autres charges montent à 200 p. c. dans les provinces maritimes. A la dernière session une réduction importante a été faite en faveur de Québec et Ontario, en permettant l'importation en chaux réservoirs. Les provinces maritimes ne pourront pas bénéficier de cette réduction tant que la même permission ne sera pas donnée d'importer l'huile dans des navires pourvus de réservoirs.

La protection donnée aux raffineurs, dit M. Davies, coûte \$277,476 par an aux provinces maritimes.

L'hon. M. Foster a reconnu la force de l'argument de M. Davies.

Il est vrai, a-t-il dit, que la protection a pu créer des restrictions dans certaines localités et que beaucoup de personnes désiraient une plus grande réduction des prix. L'an dernier, a-t-il ajouté, le gouvernement, en permettant l'importation dans des réservoirs, a fait une réduction équivalente à 1 ou 2 cents le gallon.

Durant l'année les producteurs ont pris des mesures pour forcer les détaillants à réduire leurs prix de vente à un chiffre plus conforme aux prix d'achat. Le résultat a été que le prix de l'huile, qui était à 25 cents, a tombé à 15 cents et même à 10 cents en certaines localités; aujourd'hui l'huile se vend de 6 1/2 à 6 3/4 le gallon. Aux Etats-Unis le prix du gros est de 3 1/5; ajoutons 1 cent de fret et 7 1/5 cents de droit, et l'huile américaine arrive sur notre marché à 12 ou 13 cents. Or le pétrole ou l'huile commune est vendu à petits lots à 9 cents et l'huile "Water White" 11 cents, tandis que cette qualité d'huile américaine coûte, rendue ici, 14 cents. Cela démontre que les producteurs n'abusent pas de la protection pour prendre un profit indu.

En prenant le chiffre de M. Davies, M. Foster prouve que l'huile américaine devrait être vendue dans "He du Prince Edouard à 14c le gallon, de sorte que si elle est vendue 25 cents, le détaillant prend un bénéfice de 100 p. c. Le trésor reçoit \$420,000 par année des droits sur l'huile; on comprendra qu'il n'est guère possible de perdre un aussi fort montant. Ces droits forment environ \$1 par famille; ce n'est pas un montant considérable quand on considère l'importance de cette industrie, qui emploie des milliers de personnes. Fermez cette industrie, et vous livrez le marché à la "Standard Oil Company," l'un des plus puissants "combines" américains. Vous aurez tout non seulement un monopole canadien, mais de nombreuses petites industries, et vous aurez livré le monopole au marché américain.

Ces explications de l'honorable ministre des finances ont paru satisfaire la députation.

Les remaniements du tarif sont assez nombreux, si nombreux même que nous ne les connaissons bien que lorsque le tout sera complété et devenu loi; c'est pourquoi nous n'avons pas jugé utile de publier, avant ce travail accompli, la liste des articles portés au tarif, tant ceux exemptés de droits que ceux qui en sont frappés.

Nous remettons la chose à plus tard.

Une question importante, celle des écoles, promet d'occuper la députation assez longuement. La lettre de NN. SS. les archevêques et évêques du Canada, que nous publions aujourd'hui, servi-

ra de thème aux orateurs, qui sauront, nous l'espérons, traiter, discuter cette brûlante question avec tout le calme possible.

Nous espérons aussi que l'on saura revendiquer avec calme, mais avec fermeté, les droits et privilèges de nos coreligionnaires, de la minorité du Manitoba et du Nord-Ouest, et que les Mc Carthy, les Martin et autres francophobes comprendront que l'avenir de notre pays, sa prospérité et son développement reposent sur le plus ou le moins de protection accordé à la minorité, quelle qu'elle soit. Dans la province de Québec, dans celle d'Ontario aussi, les minorités sont protégées, leurs droits et privilèges sont respectés, et malgré quelques nuages, la paix est grande entre les diverses nationalités et croyances; pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans le Manitoba et le Nord-Ouest?

Ces régions ne sont-elles pas des parties intégrantes du "Dominion" et leurs habitants n'ont-ils pas, comme ceux des vieilles provinces, la paix, la prospérité du pays tout entier à cœur? Il est donc désirable de voir, à l'occasion de la lettre de NN. SS. les évêques, la discussion se faire avec calme et sang-froid, avec un véritable esprit de patriotisme.

A quand la fin de la session? Voilà une question assez embarrassante.

Les débats sur le tarif dureront quelques jours encore, sinon quelques semaines, puis la question des écoles prendra bien un peu de temps, et les enquêtes, car il paraît qu'il va y en avoir des enquêtes, et beaucoup, disent les libéraux—les enquêtes donc pourraient bien prolonger la session jusqu'à la mi-août, ou même jusqu'au commencement de septembre; c'est là du moins l'opinion de certains députés d'ordinaire assez bien renseignés; mais elle peut aussi fort bien finir d'une manière abrupte, avant même la fête de la Confédération. Qui vivra verra.

## LES ECOLES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST

Pétition à lord Aberdeen, au Sénat, à la Chambre des Communes et à Son Excellence le gouverneur général du Canada en conseil.

Qu'il plaise à Votre Excellence, etc.

La pétition des soussignés, Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, Leurs Grâces les archevêques et évêques de l'Église catholique romaine dans la province du Canada, dévoués sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, représentent humblement :

1er Depuis l'établissement de la province de Manitoba, jusqu'en 1890, les écoles de la province, telles qu'établies par la loi, étaient des écoles catholiques ou protestantes; toutes jouissaient des mêmes droits et recevaient respectivement leur part légitime de l'octroi législatif. Elles étaient indépendantes les unes des autres étant conduites, dirigées et supportées par les sections respectives de la population pour laquelle elles étaient établies. Le système donna tellement satisfaction qu'il n'occasionna aucune plainte et les deux sections de la population, pourvues de leurs écoles respectives, vivaient dans la paix, la concorde, l'harmonie et un mutuel bon vouloir.

2e En 1890, des lois furent passées pour changer le système scolaire et le remplacer par un système qui est une source de peines, de regrets et de difficultés pour une partie de la population. Pratiquement et nonobstant tout ce que l'on dit pour affirmer le contraire, le résultat du nouveau système est purement et simplement la suppression de toutes les écoles catholiques et le maintien de toutes les écoles protestantes, si ces dernières jouissaient de tous les droits et privilèges qu'elles possédaient avant les lois de 1890. Les écoles catholiques sont abolies par la nouvelle loi, tandis que les écoles protestantes n'ont rien eu à souffrir. Que disons-nous ? elles y ont gagné, puisque les contribuables catholiques doivent aider au support de ces écoles protestantes, qui sont exactement ce qu'elles étaient et dans lesquelles naturellement les parents catholiques ne peuvent pas en conscience envoyer leurs enfants.

3e L'acte des écoles publiques de 1890, qui est le chapitre 38, Vict. 53, (maintenant chap. 127 des Statuts relendus de 1891), décrète, dans les sections 241 et 242, que dans le cas où, avant ce décret, il y avait des écoles catholiques, que ces écoles devienne en force,

les districts scolaires catholiques ont été établis et convrant le même territoire qu'un district scolaire protestant, ces districts scolaires catholiques cessent d'exister.

La loi a été mise en force partout où elle pouvait s'appliquer; par exemple, dans Winnipeg, Brandon, etc. Dans ces localités, on a cessé de reconnaître les commissaires des 1er mai 1890, tandis que les commissaires protestants sont restés en office, et ont perçu les taxes des catholiques comme celles des protestants, et cela, nonobstant le fait qu'aucun enfant catholique ne fréquente ces écoles protestantes.

4e La section 192 dit : Les exercices religieux, dans les écoles publiques, seront conduits d'après le règlement du bureau des avisés (advisory board).

Il est donc permis d'avoir des prières et des exercices religieux dans les écoles publiques de Manitoba, mais à la condition que ces exercices seront fixés et déterminés par l'"advisory board". Actuellement, tous les membres de ce bureau sont protestants; si, et ce les conditions du pays, il est clair que les catholiques n'auraient jamais que peu ou point d'influence dans ce bureau, conséquemment, les enfants protestants pourraient prier suivant le désir de leurs parents, tandis que les enfants catholiques seraient privés de cette liberté, et cela sous peine de voir leur école dépouillée de sa juste part de l'argent public parce que, pour qu'une école reçoive cette allocation, il faut que la personne qui y enseigne déclare sous serment qu'il ne s'y est fait aucunes prières ou exercices religieux autres que ceux prescrits par l'"advisory board". Supposons une école qui n'est fréquentée que par des enfants catholiques et où l'instituteur ou l'institutrice est catholique, si, même dans ce cas, les instituteurs ou les élèves font le signe de la croix ou récitent la Salutation Angélique, l'école perd droit à sa légitime part de l'octroi législatif.

5e L'instruction religieuse n'est pas défendue dans les écoles publiques de Manitoba, sous ce rapport, et sous le titre "morales" les règlements de l'ancien système tels que préparés par la section protestante du bureau d'éducation sont encore en vigueur sous le nouveau système.

6e Les traits historiques, les anecdotes intéressantes, les sentiments inspirés par la leçon, l'examen des motifs qui portent à agir, les discours instructifs, l'enseignement des dix commandements, etc., sont des moyens à employer. Tout ceci, naturellement, doit se faire à un point de vue protestant. C'est pourquoi le président actuel de l'"advisory board" qui a toujours été le président de la section protestante du bureau d'éducation et qui n'est pas autre que "l'archbishop of Rupert's Land" a déclaré devant son synode en 1893, que tous les privilèges sus mentionnés, "ne sont pas peu de chose en eux-mêmes, mais qu'ils sont doublement importants parce qu'ils donnent aux professeurs un degré de liberté dans son enseignement dans sa classe pour la littérature et autres sujets," et Sa Grâce a ajouté : "Les professeurs qui négligent ces exercices prouvent qu'ils ne comprennent pas leur position comme chrétiens."

La liberté dont il est ici question ne peut être que pour les protestants parce que la loi décrète que les écoles publiques seront non sectariennes, ce qui veut dire que aucun enseignement catholique n'y sera permis tandis que des facilités sont offertes aux professeurs protestants, qui, s'ils sont zélés et intelligents, influenceront leurs propres convictions religieuses dans l'esprit de leurs élèves. Voyez l'appendice A, brochure de Mgr Taché, avril 1893 et l'appendice B, Lecture du Dr J. H. Morrison devant l'assemblée libérale conservatrice de nos jeunes gens à Saint-Jean, N.-B., 13 février 1894.

6e Pendant les quatre dernières années, les catholiques de Manitoba ont été soumis aux traitements injustes et vexatoires qui sont la suite de la loi des écoles 1890. Ils ont en vain demandé un soulagement aux maux dont ils souffrent. Au lieu d'un remède, les victimes sont assujetties à de nouvelles vexations et injustices par la loi de Manitoba, 57 Victoria, chapitre 28, qui a été sanctionnée le 2 mars 1894. La clause 151 de l'acte des écoles publiques de 1890 s'exprime comme suit : "Toute école qui ne sera pas conduite conformément aux dispositions du présent acte, ou de tout acte alors en force, ou conformément aux règlements du bureau d'éducation ou de l'ad-

visory Board," toute telle école ne sera pas considérée comme une école publique aux yeux de la loi et n'aura aucune part à l'octroi législatif."

A ces dispositions en force depuis 1890, on a ajouté cette année la section 4 de la nouvelle loi, qui se lit comme suit :

"La section 151 du chapitre 127 est, par les présentes, amendée en y ajoutant les mots suivants : non plus qu'à l'octroi municipal aucune répartition scolaire ne sera faite et aucune taxe scolaire ne sera prélevée pour le bénéfice de telle école."

La conséquence de cette nouvelle loi est que, une municipalité même toute catholique et dans laquelle il n'y aurait pas même un seul protestant, n'a pas le pouvoir de collecter un seul dollar pour les écoles catholiques, tandis qu'une municipalité catholique dans laquelle il y aurait dix enfants protestants, est obligée, par la loi, de mettre les catholiques à contribution aussi bien et de la même manière que les protestants, pour fournir l'argent nécessaire au soutien de l'école fréquentée par ces dix enfants protestants.

7e Cette même loi de 1894 va plus loin; elle décrète la confiscation de toutes les propriétés scolaires de tous les arrondissements qui ne soumettront pas leurs écoles à la nouvelle loi et on lit à la section 2 : "Dans tous les cas où l'organisation d'un district scolaire manque de se continuer, le conseil de la municipalité dans laquelle se trouve ce district, aura tout pouvoir et autorité et il sera du devoir du dit conseil de prendre la charge de tous les biens meubles et immeubles du dit district scolaire et de les administrer au profit des créanciers du dit district scolaire, s'il y en a."

Telle est la position des catholiques de Manitoba, quoique toutes les propriétés scolaires aient été acquises avec leurs propres deniers, sans le secours des protestants, et nullement à même les fonds publics, et dans les municipalités dont le conseil est protestant, les biens meubles et immeubles des catholiques vont au bénéfice des protestants.

8e L'exemple donné à Manitoba a été suivi en partie dans les territoires du Nord-Ouest; là les écoles catholiques ont été maintenues, mais en vertu de l'ordonnance No 22 A. D. 1892, elles sont privées de toute liberté d'action, et du caractère qui devrait les distinguer des autres écoles, si bien, qu'en réalité, les catholiques du Nord-Ouest sont soumis, en partie du moins, aux rigueurs exercées contre leurs frères de Manitoba. Dans les deux cas, le résultat est très préjudiciable à la cause de l'éducation et a aussi créé des animosités, des dissensions et des résultats plus déplorable. Voir appendice C : "Mémoire de l'archevêque Taché," mars 1894.

9e Les soussignés prennent la liberté d'affirmer qu'ils regrettent profondément l'état de choses ci-dessus indiqué. Le triste sort fait aux catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest est aussi ressenti par les autres catholiques du Dominion. Les soussignés n'hésitent pas à dire que c'est aussi là le sentiment d'un grand nombre de protestants qui, presque séparés dans la foi, sont unis aux catholiques dans un sentiment de justice, d'équité et du désir de la prospérité de leur commune patrie.

Les soussignés apprécient les avantages politiques dont jouit le Canada et n'ont aucun désir de passer sous un autre régime; ils croient que les institutions du pays et l'esprit de justice et de conciliation qui prévalent parmi ses habitants peuvent trouver un remède aux maux dont ils se plaignent actuellement. La constitution du Canada reconnaît des droits égaux à tous les citoyens et à toutes les classes de la société. C'est pourquoi les Canadiens ne devraient pas être opprimés parce qu'ils sont catholiques.

10e Les soussignés ne peuvent pas fermer leurs yeux sur un fait étroitement lié à l'histoire de leur pays. Les missionnaires catholiques n'ont pas attendu les facilités, ni les avantages matériels qu'offre aujourd'hui le Canada pour y promener le flambeau de la civilisation chrétienne; au contraire ils ont été les pionniers de cette cause sacrée et ils ont scellé leur mission de leur sang. Sans crainte ni hésitation ils ont enseveli leur existence parmi les sauvages les plus barbares qu'ils ont adoucis et préparés à la remise pacifique de leur pays aux autorités canadiennes. Les missionnaires catholiques ont accompli cette noble tâche sur les bords de la Saskatchewan et de la Rivière-Ronge comme sur les rives du Saint-Laurent et de l'OC-

tawa. Ils l'ont commencée lorsqu'à côté des croix qu'ils plantaient leurs yeux se reposaient avec complaisance sur le drapeau fleur de lis.

Tout le monde sait que ces mêmes missionnaires, lorsque leurs yeux étaient encore humides des larmes que leur arrachait naturellement la rupture des liens qui avaient enchaîné leur existence jusqu'alors, furent fidèles à la domination anglaise comme ils l'avaient été au drapeau du pays de leur origine. On sait fort bien que c'est en grande partie grâce à la fidélité des apôtres canadiens catholiques que l'Angleterre doit la paisible possession de la noble colonie que la France avait établie sur les rives du Saint-Laurent et de ses tributaires. Tout ce qui s'est passé ailleurs dans la Nouvelle-France n'a été possible que parce que ses habitants étaient catholiques et que l'Angleterre a respecté leurs convictions religieuses. La connaissance des événements auxquels les soussignés font allusion rend encore plus incompréhensible le fait que les catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest sont maltraités parce qu'ils sont catholiques.

11e Les catholiques croient à la nécessité de l'instruction religieuse dans les écoles. Leurs convictions leur imposent des obligations de conscience et ces obligations leur donnent des droits dont ils ne peuvent pas être privés.

On ne peut pas les satisfaire en leur disant : d'autres ne pensent pas comme vous, donc vous devez changer vos convictions, d'autres se contentent et même désirent que leurs enfants soient élevés et instruits de telle et telle manière; donc, vous, catholiques, vous ne pouvez pas faire bande à part ou si vous le faites, que ce soit à vos dépens. Cet argument n'est ni juste ni raisonnable, puisque les catholiques doivent payer pour l'éducation des autres.

Les soussignés, pasteurs d'âmes ne font que réclamer les droits de leurs oïnaïles et ils sont déterminés à exiger la conservation de ces droits dans leur intégrité. Il y a là une question de justice, d'équité naturelle, de prudence et d'économie sociale, intimement liée aux intérêts fondamentaux de ce pays.

Les catholiques étant dans l'obligation d'instruire leurs enfants conformément à leur foi et aux principes religieux qu'ils professent, il s'en suit que dans un pays libre comme le nôtre, ils ont le droit d'établir leurs écoles séparées, et ce droit, ils doivent pouvoir l'exercer sans se voir, pour cela, condamner à porter le poids d'une double charge scolaire.

Les soussignés prennent aussi la liberté de rappeler que le parlement fédéral a doté les écoles de Manitoba et du Nord-Ouest d'un large patrimoine, en affectant au soutien de ces écoles la dix-huitième partie de toutes les terres publiques; ces terres sont un bien canadien, et comment le gouvernement fédéral pourrait-il consentir à priver les catholiques de leur légitime part au produit et au revenu de ces terres simplement, parce que cette classe de citoyens tient à ses convictions religieuses et désire s'acquitter des obligations que la conscience lui impose. (Voyez appendice D, "Une page de l'histoire des écoles de Manitoba," par Mgr Taché)

12e Les pétitionnaires soussignés connaissent fort bien que Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont été reçus dans la Confédération après des promesses faites aux premiers habitants de ces vastes contrées "au nom et par l'autorité de Sa Majesté". Le représentant immédiat de notre bien aimée souveraine les a assurés que les différents croyances religieuses seraient traitées avec respect et attention, et que, après son union avec le Canada, le peuple du Nord-Ouest verrait ses droits et privilèges civils et religieux respectés. Dans la pensée des catholiques leurs droits religieux ne sont pas respectés et leurs convictions religieuses ne sont pas traitées avec respect et attention, quand on crée des difficultés qui sont des obstacles à l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses.

13e Les soussignés, tout en pétitionnant comme ils le font aujourd'hui, repoussent toute idée d'ingérence au milieu des partis politiques ou dans la direction des affaires purement politiques et séculières. Le but unique qu'ils se proposent est d'assurer aux catholiques la protection dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leurs obligations religieuses. C'est là l'objet unique de la pétition qu'ils adressent au

gouverneur-général en conseil et c'est dans ce but unique qu'ils demandent aux honorables membres du Sénat et aux membres des Communes du Canada, à quelque parti qu'ils appartiennent, de vouloir bien les aider dans le règlement de la difficulté actuelle.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Son Excellence le gouverneur-général en conseil :

1er De désavouer l'acte de Manitoba 57, Vict., ch. 28 (1894) et intitulé "An act to amend the public schools act";

2e De donner telles directions et prendre telles mesures que Son Excellence le gouverneur-général en conseil croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques romains de la province de Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province, en 1890;

3e De communiquer avec le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, afin que les ordonnances soient modifiées de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest, et qui sont le résultat de l'ordonnance No 22 sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892.

E. A. Taschereau, cardinal et archevêque de Québec; Alex. Taché, archevêque de Saint-Boniface; C. O'Brien, archevêque de Halifax; Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal; John Walsh, archevêque de Toronto; James Vincent Cleary, archevêque de Kingston; Bégin, archevêque de Cirène et coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau; Vital Grandin, évêque de Saint-Albert; Laflèche, évêque des Trois-Rivières; Emile, O. M. L., évêque de Bora; Isidore Clut, O. M. L., évêque d'Arundèle; Albert, O. M. L., vicaire apostolique; Paul Durieu, évêque de New-Westminster; L. Z. évêque de Saint-Hyacinthe; John Cameron, évêque d'Antigonish; J. Sweeney, évêque de Saint-Jean, N. B.; James Rogers, évêque de Chatham; James Charles McDonald, évêque de Charlottetown; J. N. Lemmens, évêque de Victoria; P. Dowling, évêque de Hamilton; Denis O'Connor, évêque de London; R. A. O'Connor, évêque de Peterborough; A. McDonald, évêque d'Alexandria; Emard, évêque de Valleyfield; Larocque, évêque de Sherbrooke; Decelles, coadjuteur et évêque de Druze para; E. Gravel, évêque de Nicolet; Blais, évêque de Rimouski; N. Zéphirin, évêque de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac; Labrecque, évêque de Chicoutimi.

## BONNE LEÇON

Le *Sun*, de New-York, ce journal dans les colonnes duquel les Wiman, les Farrer, les Tarte et tous les annexionnistes se complaisent à écouler leur prose, ce journal qui compte tant sur le triomphe des libéraux pour assurer la réalisation de ses projets d'annexion, est certes loin d'être satisfait de ses amis, si l'on en juge par ce qu'il vient d'écrire :

Citons ces quelques lignes, entre autres :

"Le parti libéral du Canada court manifestement à la défaite en poussant au premier rang la réforme du revenu pour en faire le sujet principal de la lutte aux élections générales qu'on suppose prochaines.

Le *Sun* est un avocat de l'union continentale, ou de l'union politique des Etats-Unis et du Canada, à des conditions justes et honorables pour les deux grandes nations intéressées; mais pour assurer la consommation de cette union, nous ne désirons pas voir les industries du Canada affaiblies, renversées ou détruites. Loin de là. Les manufacturiers du Canada ont le désavantage—comparés à ceux d'Angleterre et des Etats-Unis—de l'exiguïté du marché canadien. Celui-ci ne soutiendra pas des établissements industriels sur un pied qui permette la division la plus économique du travail ou l'application de la manière la plus avantageuse des procédés scientifiques.

La moyenne des droits de douane prélevés sur les importations du Dominion, en 1892, était de 17 1/2 pour cent. Toute réduction notable de ce taux paralyserait l'industrie manufacturière du Canada, si elle ne détruisait pas ses placements industriels, et cela sans étendre le moindrement le marché pour le surplus de ces produits naturels. Pourquoi alors tromper l'électeur avec ce cri de mauvais foi de réforme du tarif? Si les chefs libéraux obtenaient le contrôle du pouvoir, ils ne pourraient pas racheter leurs promesses sans produire une désastreuse révolution fi-

naucière, commerciale et industrielle.

L'adoption, par les Canadiens, de la soi-disant réforme du tarif, n'aura aucune influence utile pour leur procurer un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. L'union politique est la seule porte ouverte à l'admission libre des produits du Canada sur ce marché. Libéraux et Tories feraient aussi bien de prendre de suite cela pour dit, et arrêter leur politique fiscale en conséquence. Nous ne nous proposons pas de troquer notre marché avec ses 70,000,000 de consommateurs augmentant rapidement en nombre et en richesse, contre un autre de 5,000,000 qui se développe lentement sur ce continent.

Les libéraux du Canada se vantent de leur vertu supérieure dans l'administration, mais en poussant au premier rang la réforme du tarif comme sujet principal d'une élection générale, ils montrent qu'ils sont des chefs aveugles et conducteurs d'aveugles, et méritent la réputation des électeurs aux polls.

Leur pitoyable échec avec la réciprocité illimitée comme programme semble ne leur avoir rien appris. Comme ce vétérinaire appris, feu sir John A. Macdonald, le disait si bien, il n'y a que deux issues ouvertes au peuple du Canada, savoir :

1o Le *statu quo* et le développement graduel et lent de son industrie;

2o L'annexion aux Etats-Unis. La réforme du revenu affaiblira, si elle ne détruit pas les industries du Dominion sans créer de compensation correspondante, tandis que l'union continentale procurerait aux Canadiens pour toujours les bienfaits et privilèges des citoyens américains.

La politique du parti conservateur est pratique, elle peut être réalisée et défendue par ceux qui désirent perpétuer les institutions monarchiques sur ce continent. Sous ce régime, le progrès sera très lent et coûteux.

Le *statu quo* et la réforme du revenu tels que proposés par MM. Laurier et Cartwright, entraînent le trouble financier, l'augmentation de l'exode, la diminution de l'immigration, la stagnation commerciale et industrielle. Des hommes d'Etat ne proposeront pas une politique fiscale qui est une injure au bon sens le plus ordinaire. Les chefs libéraux devraient abandonner la réforme du revenu et formuler une politique qui commanderait le respect et l'appui de tous les éléments qui sont opposés au parti Tory; une politique qui conserverait au lieu de détruire la prospérité de leur pays. S'ils désirent le succès, ils devraient à l'abord le mériter."

Pour une leçon, voilà une leçon.

Dans la reproduction qui précède il y a bien quelques prétentions et quelques inexactitudes, mais l'enseignement qui ressort de tout est tellement bon que nous ne jugeons pas à propos de les relever.

## Une preuve à faire

Nous empruntons ce qui suit à la correspondance parlementaire de la *Minerve*, en date du 13 courant.

"Demain est un jour consacré aux mesures des députés. Un des premiers ordres du jour est une demande de M. Choquette pour la production de tous les documents, lettres, contrats, etc., se rapportant à la fourniture des épices, provisions, marchandises, etc., du gouvernement fédéral pour l'usage des officiers et soldats de la citadelle de Québec, par la maison Turcotte et Provost, de Québec, ou par J. B. Provost, épicer, de Québec. De plus, M. Bruneau, député de Richelieu, a donné avis à M. Turcotte, député de Montmorency, qu'il l'accusera, mardi prochain, devant la Chambre, d'avoir retiré des bénéfices du contrat en question depuis qu'il est député, ce qui entraînerait sa déqualification. M. Turcotte se fait fort de réduire à néant cette accusation absolument dénuée de fondement et dont le seul but est de lui nuire. Il dit que le contrat qui existait entre le gouvernement et la maison Turcotte et Provost, a été résilié quant à lui, et continué par M. Provost seul. Il n'a pas retiré un sou, ajoute-t-il, de ce contrat, depuis qu'il est député. En se faisant accusateur, M. Bruneau met son siège au jeu et il pourrait lui en taire."

Le *Livraison de Minard est l'ami du bûcheron.*